



# Union Nationale des Associations de Navigateurs

## U N A N

Association Loi 1901 - Siège social :

Maison des associations – 6, rue de la Tannerie – F 56000 VANNES

Tél. 02 97 40 35 42 – Courriel : [unan@wanadoo.fr](mailto:unan@wanadoo.fr)

Edition 06 06 2006

## Présentation de l'U. N. A. N.

### A. Origine :

Les Lois de « décentralisation » n° 83-8 du 7 janvier 1983 et « Littoral » n° 86-2 du 3 janvier 1986 prévoient le transfert de compétence de la gestion des ports et des zones de mouillage d'équipements légers notamment vers les Collectivités locales.

L'application des décrets n° 83-1244 du 30 décembre 1983 (*JO du 3 janvier 1984*) pour les ports et n° 91-1110 du 22 octobre 1991 (*JO du 26 octobre 1991*) pour les zones de mouillages et d'équipement légers a institué respectivement des « **Conseils Portuaires** » et des « **Conseils de Mouillages** » pour la consultation des « **Usagers** » par les gestionnaires.

Au delà de la consultation de ces instances par les autorités portuaires, les représentants des « Usagers » ont rapidement compris qu'ils devaient s'organiser et se constituer en associations pour collecter les souhaits, proposer des solutions et représenter au mieux les intérêts de l'ensemble des navigateurs de plaisance auprès des autorités administratives chargées des questions maritimes et de la réglementation, des collectivités territoriales et des industriels du nautisme.

### Chronologie de la fondation et représentativité de l'U N A N :

- **1992**, constitution de l'**Union** des associations de navigateurs du Golfe du Morbihan avec 5 associations (*4 zones de mouillages et un port*) ;
- **1998**, transformation en **UN**ion des **Ass**ociations de **Nav**igateurs du **Mor**bihan (*UN. A. N. – Morbihan*) car la structure avait « débordé » du Golfe du Morbihan avec l'adhésion des ports de la Baie de Quiberon. Actuellement, l'UN A N – 56 regroupe 35 associations, soit près de 4.000 adhérents actifs mouillant dans des ports et zones de mouillages pouvant accueillir 12.000 bateaux environ. *Une étude statistique est en cours pour actualiser et compléter l'analyse faite en 2000 qui indiquait, pour 28 associations et 3.600 adhérents, une retombée économique de plus 15 Mo€ et 750 emplois induits.*
- **2001**, fondation de l'**Union** des **Ass**ociations de **Nav**igateurs de **Ch**arente **Mar**itime (*UN. A. N. – CM*) avec 10 associations. L'UN A N-17 regroupe actuellement 16 associations, soit près de 2.000 adhérents actifs, pour une capacité des ports concernés de 8.000 bateaux.
- **2002**, le 8 juin fondation de l'**Union Nationale** des **Ass**ociations de **Nav**igateurs (*U. N. A. N.*).
- **En 2004**, l'U N A N se développe par la constitution de l'UN A N – Gironde.
- **2005** a vu la constitution de l'UN A N – Méditerranée, des UN A N du Finistère et de Loire Atlantique.
- **2007 (ou 2008)** devrait voir la constitution des UN A N du Nord & Pas de Calais, du Calvados, d'Ille et Vilaine, des Côtes d'Armor, de Vendée, des Landes & Pyrénées-Atlantiques, l'adhésion directe de certaines associations nationales de plaisanciers exerçant des professions dans la Marine Nationale, Marchande ou de la Pêche, et surtout l'accroissement du nombre d'associations dans les départements déjà adhérents ou en cours d'adhésion.

**L'U N A N constitue, avec la Fédération des Industries Nautiques (FIN) et la Fédération Française des Ports de Plaisance (FFPP), le troisième pilier de la plaisance en France.**

## **B. Organisation**

L'Union des associations de navigateurs est **structurée sur 3 niveaux** :

1. **Local**, *port ou zone de mouillages*,
2. **Départemental** (*avec compétence régionale*) **ou Régional**,
3. **National**.

Chacun de ces niveaux intervient comme interlocuteur des gestionnaires des ports ou des zones de mouillages, des administrations, etc., du niveau correspondant.

Les principes de **subsidiarité et de mutualisation des connaissances** au service de chacun permettent de s'entraider pour traiter des problèmes liés à :

- La plaisance sous toutes ses formes ;
- L'utilisation du Domaine Public Maritime (*ports, zones de mouillages, etc.*),
- La sécurité de la navigation et la réglementation,
- La formation et l'information des navigateurs,
- La prévention et la résolution des conflits d'usage entre pratiquants du littoral et de la mer.

Les associations de l'U N A N sont généralement distinctes des Clubs nautiques ou Ecoles de voile qui sont fédérés au sein de la Fédération Française de Voile (*F.F.V.*). Mais elles agissent en pleine synergie, leurs membres appartiennent souvent aux deux structures, avec parfois des dirigeants communs.

### **Dans la pratique :**

1. **au niveau local, de la zone de mouillages ou du port**, les associations assurent la liaison entre les plaisanciers « armateurs - clients » et les « responsables – gestionnaires » des zones de mouillages ou portuaires pour les problèmes :
  - de fonctionnement et d'équipement,
  - de gestion des espaces, sur l'eau ou à terre,
  - des services (*fluides, toilettes, animations, etc.*),
  - des contrats et des tarifs (*Conseils de mouillages ou portuaires*)
  - des problèmes de sécurité, etc.
2. **au niveau départemental (avec compétence régionale)**, chaque UN A N-Départementale (*ou Régionale*):
  - travaille à la mutualisation des connaissances de chacun, au travers de ses différentes commissions (*exemples : Port, Mouillage, Cartographie, Balisage, Sécurité, Juridique, Statistiques, etc.*) ;
  - assure la liaison avec les services départementaux et régionaux (*Préfectures : départementale, régionale et maritime, DRAM, DDAM, Service maritime de l'Equipement - Conseil général, Conseil régional, CROSS, SNSM, Comités des pêches et des conchyliculteurs, etc.*).
3. **au niveau national**, les relations avec les Ministères, les Administrations et les Organismes centraux, sont du ressort de l'U N A N. Elles portent ou ont porté sur les thèmes suivants :
  - Refonte des règles de sécurité (*nouvelle Division 224*),
  - Réforme du titre de navigation de plaisance en mer,
  - Certificat restreint de radiotéléphonie (*CRR*) et délivrance de la licence d'exploitation d'une station radioélectrique (*VHF, BLU, ...*)
  - Qualité des services (*Météo, hivernage, vente, maintenance, etc.*)
  - Gestion générale des ports et du Domaine Public Maritime, représentation des usagers et établissement d'un dialogue fermement constructif avec les gestionnaires de ports, recherche de transparence dans la gestion technique et financière, dans la tenue des listes d'attente, respect des cahiers des charges et des obligations de service public,
  - Conflits d'usage avec les autres usagers du littoral et de la mer (*installations conchylicoles et problèmes de balisage, ..*)
  - Défense générale des intérêts des plaisanciers en matière de réglementation, taxes diverses, formalités administratives, etc.
  - Préservation de la qualité du littoral et des paysages, en équilibrant développement économique et respect de l'environnement,
  - Information et formation des plaisanciers par l'édition de documents ou via les associations locales, ...

Les activités de l'U N A N s'exercent également au sein :

- du Conseil Supérieur de la Météorologie (CSM) pour l'amélioration des bulletins météo au titre du service public, facteur de sécurité de la navigation (*bulletins météo et informations de sécurité en boucle sur 2 [ou 3] canaux VHF dédiés, prévisions à 72 heures, avis d'alerte, ...*)
- du Comité des Utilisateurs du Service Hydrographique de la Marine (CUSH) pour améliorer l'information nautiques officielle (*cartes et documents, papier ou électroniques*).
- du Conseil Supérieur de la Navigation de Plaisance et des Sports Nautiques, (CSNP-SN) et de ses groupes de travail spécialisés.
- de l'A. F. NOR. (*normalisation, certification, ...*).
- de la Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM) comme partenaire.

**Direction de l'U N A N :** l'U N A N est administrée par un Conseil d'Administration de 21 membres, proposés par les UN A N départementales et élus pour 3 ans par l'Assemblée générale, et un Bureau Exécutif de 15 personnes. Par ailleurs, 12 Groupes de travail ont été constitués pour étudier les dossiers intéressant la navigation de plaisance et préparer de façon collégiale la politique de l'U N A N dans les différents domaines : Sécurité ; Questions portuaires ; Environnement ; Grande plaisance ; Pêche et utilisation du domaine maritime ; Balisage – Météo – Cartographie – Informations Nautiques ; Mouillages ; Formation ; Normalisation ; Documentation réglementaire, administrative et technique ; et enfin Gestion du site Internet.

## **C. Représentativité, méthode d'action et fonctionnement**

La crédibilité de l'U N A N repose autant sur sa représentativité que sur ses méthodes d'action et de fonctionnement.

### **1. Représentativité**

**L'Union fait la Force.** Dans les rapports avec les administrations en charge de la plaisance, avec les ports regroupés au sein de la FFPP, *Fédération Française des Ports de Plaisance*, et avec la FIN, *Fédération des Industries Nautiques*, les navigateurs de plaisance ne peuvent faire entendre leur voix que s'ils sont regroupés au sein **d'une organisation qui aborde TOUS les problèmes de TOUTE la plaisance**, de façon quasi professionnelle et constructive, mais bienveillante.

### **2. Méthode d'action**

**Notre méthode d'action est la réactivité, l'approche non partisane et la concertation fermement constructive** pour la résolution des problèmes relatifs :

- Au Domaine public maritime (DPM),
- A la sécurité de la navigation,
- A la formation, au perfectionnement et à l'information des navigateurs de plaisance,
- Au respect de l'environnement.

**Selon le principe, qu'il faut responsabiliser, c'est-à-dire convaincre plutôt que contraindre.**

### **3. Fonctionnement**

Pour chaque problème traité, le **« principe de mutualisation des compétences »**, nous conduit, avant d'intervenir dans le débat, à élaborer en commun une **solution**, si possible éprouvée localement. Dès lors, il appartient aux niveaux départementaux et locaux de s'en prévaloir et d'œuvrer à son application.

**Cette organisation assure cohérence et crédibilité.** Elle permet une grande réactivité grâce à une communication rapide, montante et descendante, par Internet, avec un réel débat interne.

En application du **« principe de subsidiarité »**, chaque participant à une réunion du niveau national intervient par délégation de l'U N A N et non pas au nom de son UN A N-Départementale ou de son association locale d'origine. Inversement, les questions locales restent du ressort des associations locales, qui se doivent de respecter les orientations générales élaborées au sein de l'échelon national ou départemental.

Cette discipline est d'autant plus nécessaire que les associations de l'U N A N sont nombreuses et dispersées.

## **D. Conclusion**

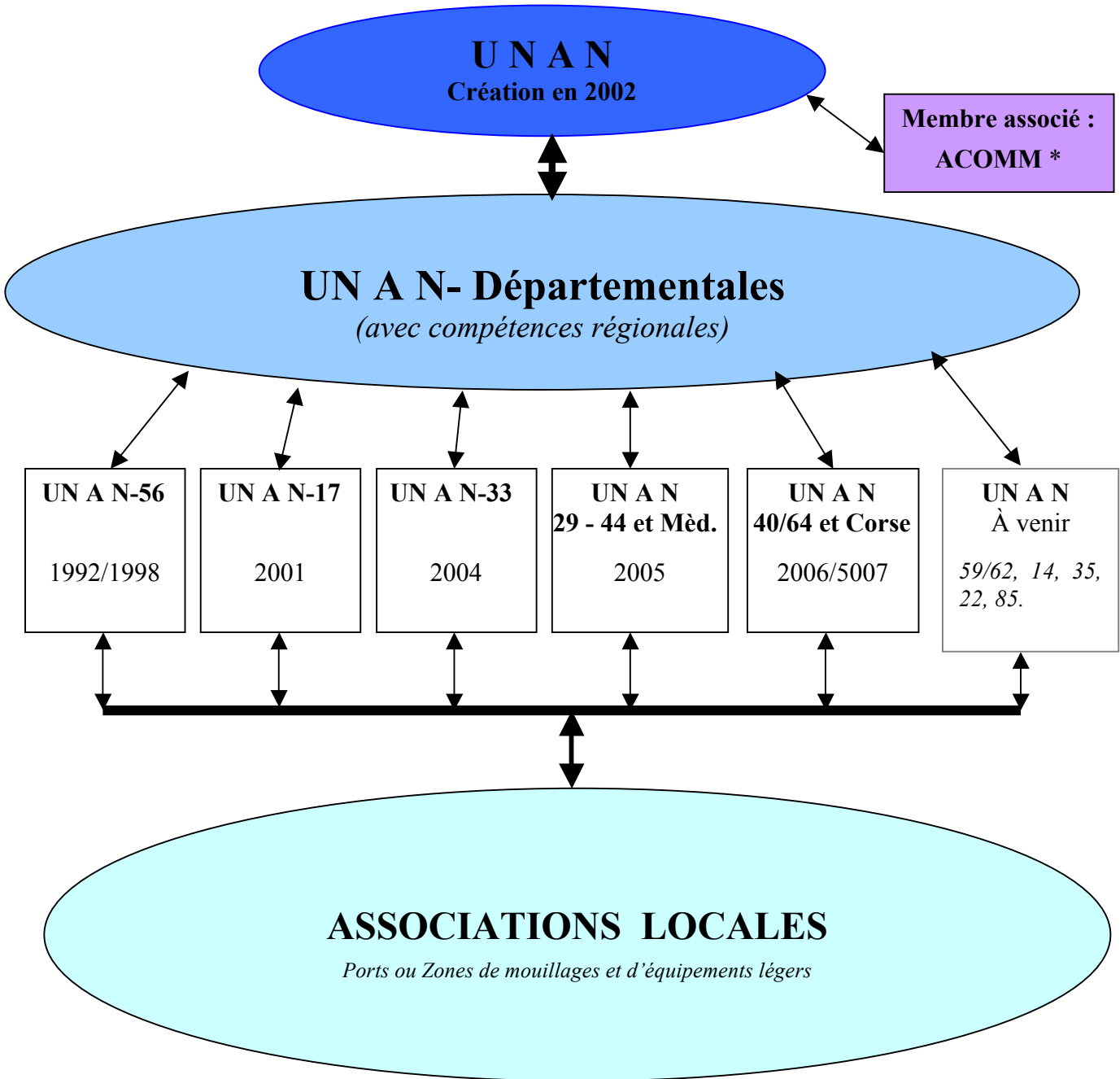
**La mer et la navigation de plaisance constituent un des derniers espaces de liberté, auquel nous tenons.**

**Mais la Liberté a pour corollaire la Responsabilité.**

**Défendre l'une et promouvoir l'autre, constituent l'objet de notre action.**

# ORGANIGRAMME DE L'UNAN

Union Nationale des Associations de Navigateurs



\* **ACOMM** : Association de Capitaines et Officiers de la Marine Marchande